



Assemblée générale

Distr. générale
31 juillet 2023
Français
Original : anglais

Soixante-dix-huitième session

Point 47 de l'ordre du jour provisoire*

Assistance à la lutte antimines

Assistance à la lutte antimines

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport, qui couvre la période allant d'août 2021 à juillet 2023, est soumis en application de la résolution 76/74 de l'Assemblée générale sur l'assistance à la lutte antimines. Il rend compte de la mise en œuvre de la Stratégie de lutte antimines des Nations Unies pour la période 2019-2023 par le Groupe interinstitutions de coordination de la lutte antimines, qui est présidé par le Secrétaire général adjoint aux opérations de paix avec le soutien du Service de la lutte antimines et qui réunit des acteurs de l'ensemble du système des Nations Unies¹.

2. Depuis la publication du précédent rapport, la présence d'engins explosifs a continué de mettre en danger la vie des civils : ces engins tuent et mutilent aveuglément, font obstacle à la circulation en toute sécurité des civils, à l'accès aux services et à l'acheminement de l'aide humanitaire, empêchent la culture des terres et la résilience à l'échelle locale et entravent la réhabilitation des infrastructures publiques.

3. Selon les données fournies par les programmes des Nations Unies², les engins explosifs, notamment restes explosifs de guerre, mines et engins explosifs improvisés, ont fait plus de 9 198 victimes en 2022 – soit plus d'une victime par heure (voir figure I). Les civils paient encore et toujours le plus lourd tribut : ils représentaient 73 % de l'ensemble des victimes en 2022. Parmi les pays et territoires où les Nations

* A/78/150.

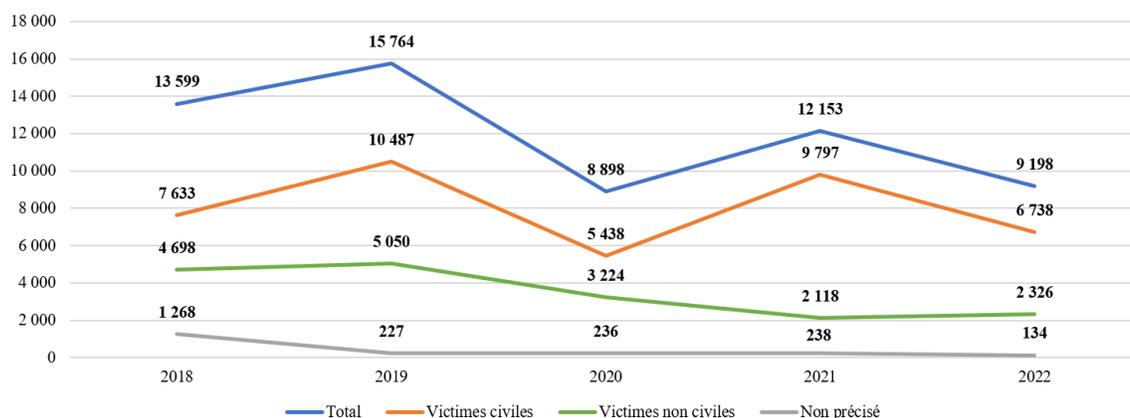
¹ Dans le présent rapport, l'expression « Nations Unies » désigne les membres et observateurs du Groupe interinstitutions de coordination de la lutte antimines. La liste complète en figure à l'adresse ci-après : www.mineaction.org/en/un-inter-agency-coordination-group-mine-action-iacg-ma.

² Sauf indication contraire, les données sont celles du mécanisme de suivi et d'évaluation de la Stratégie de lutte antimines des Nations Unies pour la période 2019-2023, qui proviennent pour 2022 de 27 des 28 pays et territoires où les Nations Unies mènent des activités de lutte antimines. Les données compilées dans le cadre de ce mécanisme émanent à la fois des entités des Nations Unies et de sources nationales. Pour de plus amples détails, voir le tableau de bord à l'adresse : www.mineaction.org/en/interactive-dashboard-of-un-mine-action-strategy.



Unies mènent des activités de lutte antimines, les chiffres les plus élevés ont été recensés en République arabe syrienne, puis en Somalie et en Iraq³.

Figure I
Nombre de victimes d'engins explosifs dans les pays et territoires où les Nations Unies mènent des activités de lutte contre les mines, 2018-2022



Source : Données du mécanisme de suivi et d'évaluation de la Stratégie de lutte antimines des Nations Unies pour la période 2019-2023.

4. Les dispositifs explosifs improvisés étaient responsables de 46 % des victimes d'engins explosifs, contre 38 % en 2021⁴. En Somalie, l'année 2022 a été marquée par un nombre record d'incidents impliquant des engins explosifs improvisés⁵. Au Burkina Faso, au Mali, au Nigéria, en Somalie et ailleurs, des dispositifs de ce type placés sur de grands axes routiers ont tué et blessé aveuglément des civils. L'utilisation de tels engins dans les régions du Sahel central et du bassin du lac Tchad est au cœur de la stratégie mise en œuvre par les groupes armés non étatiques contre les forces nationales de sécurité pour couper l'accès à ces régions et étendre leur contrôle territorial, ce qui complique également les interventions humanitaires. Au Burkina Faso, par exemple, les liaisons routières entre les principaux centres urbains sont devenues beaucoup plus difficiles ces dernières années en raison de la présence d'engins explosifs improvisés, ce qui a obligé certains acteurs humanitaires à mettre en place des ponts aériens.

5. La menace liée aux engins explosifs improvisés s'est progressivement étendue, avec des conséquences de plus en plus graves. La conception, la taille et les méthodes de mise en place varient, et les tactiques évoluent constamment pour éviter les contre-mesures visant à localiser et désamorcer ces dispositifs. Les engins explosifs improvisés sont peu coûteux à fabriquer et simples à produire en utilisant des matières explosives provenant de munitions non sécurisées ou de précurseurs facilement disponibles qui ont un double usage légitime, tels que des produits chimiques utilisés

³ L'enquête de suivi et d'évaluation semble indiquer que les chiffres pour l'Afghanistan sont inférieurs à la réalité, la période considérée étant réduite (9 mois au lieu de 12) et l'accès aux informations sur les victimes étant limité. Selon les estimations, le nombre de victimes en Afghanistan s'élèverait à 851, soit davantage qu'en Iraq.

⁴ Aux fins du présent rapport, le nombre de victimes d'engins explosifs improvisés englobe les victimes de tous ces engins, y compris les mines antipersonnel improvisées ou les engins explosifs improvisés déclenchés par les victimes. Sur le total de ces victimes, 9 % sont attribués à des mines antipersonnel improvisées ou engins explosifs improvisés déclenchés par les victimes, 3 % à des engins explosifs improvisés commandés à distance, et 88 % à des engins explosifs improvisés de type inconnu.

⁵ Données fournies par le Service de la lutte antimines en Somalie.

à des fins agricoles ou pour l'exploitation minière commerciale. Techniques et composants sont facilement diffusés par-delà les frontières et les régions, d'où la nécessité d'apporter des réponses au niveau régional et sur de multiples plans.

6. L'urbanisation du conflit et l'utilisation d'armes explosives dans des zones peuplées ont continué de semer la souffrance parmi les civils et d'occasionner des destructions à grande échelle des infrastructures civiles. On peut noter à cet égard l'adoption en novembre 2022 de la Déclaration politique sur le renforcement de la protection des civils contre les conséquences humanitaires découlant de l'utilisation d'armes explosives dans les zones peuplées, qui a été signée par 83 États. Elle vise à renforcer le respect du droit international humanitaire grâce à des dispositions tendant à ce que les États restreignent ou évitent l'utilisation d'armes explosives dans les zones peuplées lorsque leur utilisation risque de causer des dommages à des civils ou à des biens de caractère civil, et à garantir l'assistance aux victimes.

7. La poursuite ou la reprise des hostilités a donné lieu à des rapports faisant état de contaminations nouvelles ou aggravées. En République arabe syrienne, on estime qu'environ une localité sur trois est contaminée par des munitions explosives⁶. Les 15 États et régions du Myanmar seraient tous contaminés par des munitions explosives⁷. Depuis le début des hostilités au Soudan le 15 avril 2023, l'utilisation d'artillerie lourde et d'obus⁸ a certainement entraîné une contamination importante par des munitions explosives à Khartoum et ailleurs dans le pays. En Ukraine, bien que l'on s'attende à ce que de vastes étendues de terres soient désormais dangereuses pour les civils et l'agriculture, l'étendue totale de la contamination par les munitions explosives ne pourra être déterminée que lorsque les conditions permettront de procéder à des évaluations.

8. Les phénomènes météorologiques extrêmes et les changements climatiques ont de plus en plus de répercussions négatives sur la protection des civils face aux menaces posées par les munitions explosives, et engendrent de nouveaux défis. Au Yémen, les crues saisonnières ont emporté les mines ; parfois, les forts courants d'eau ont déplacé de lourdes mines antivéhicules sur de longues distances, entraînant de nouveaux risques pour les civils. En Somalie, poussées par les sécheresses récurrentes, certaines communautés ont migré vers les zones contaminées. À Abyei, l'inondation des terres et des routes liée à une succession de saisons des pluies intenses et prolongées a raccourci la période pendant laquelle les activités de déminage peuvent être menées.

9. Les conflits demeurent et de nouvelles contaminations se produisent quotidiennement. Néanmoins, les Nations Unies ont poursuivi leur action, obtenant des résultats en matière de lutte contre les mines, contribuant au renforcement de la résilience des communautés et des capacités des autorités nationales, aidant les victimes à accéder aux services et intégrant la lutte contre les mines dans l'aide humanitaire, le développement durable et les initiatives en faveur de la paix et de la sécurité.

⁶ Données fournies par le Service de la lutte antimines en République arabe syrienne.

⁷ S/2023/345.

⁸ S/2023/355.

II. Point sur les instruments juridiques internationaux relatifs à la lutte antimines

10. Les Nations Unies ont continué à plaider en faveur de l'universalisation et de la mise en œuvre des instruments juridiques pertinents qui entrent dans le champ du présent rapport⁹. Pour ce qui est des nouvelles adhésions, les progrès ont malheureusement été limités.

11. Afin de promouvoir l'universalisation de la Convention sur les armes à sous-munitions, conformément au Plan d'action de Lausanne de 2021¹⁰, les présidents successifs de la Conférence des États parties chargée de l'examen de la Convention ont encouragé les États qui n'y sont pas encore parties à adhérer à la Convention. À la suite de la ratification de la Convention par le Nigéria le 28 février 2023, il y a désormais 111 États parties.

12. La poursuite des activités de sensibilisation a permis de faire progresser l'universalisation de la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination (Convention sur certaines armes classiques) et des protocoles y relatifs¹¹. Le Malawi a adhéré à la Convention en 2022, ce qui porte le nombre d'États parties à 126. En 2022 également, les Philippines ont exprimé leur consentement à être liées par le Protocole relatif aux restes explosifs de guerre, se rapportant à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination (Protocole V), ce qui porte le nombre d'États parties à 97.

13. Aucune nouvelle adhésion à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction (Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel) n'a eu lieu depuis décembre 2017. Trente-trois États parties ont encore des obligations de déminage au titre de l'article 5. Bien que les mines antipersonnel improvisées entrent dans le champ d'application de la Convention¹², ces dispositifs continuent d'être largement déployés.

⁹ Convention sur les armes à sous-munitions ; Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination et protocoles y relatifs ; Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction.

¹⁰ CCM/CONF/2021/6, annexe II.

¹¹ Dans le cadre de la Convention sur certaines armes classiques, les protocoles relatifs à la lutte contre les mines sont principalement le Protocole II, tel que modifié, et le Protocole V. Ces deux protocoles s'appliquent également aux conflits armés non internationaux, et toutes les parties au conflit, y compris les acteurs non étatiques, sont tenues d'appliquer les interdictions et les restrictions qu'ils prévoient.

¹² Contrairement aux engins explosifs improvisés déclenchés à distance ou non déclenchés par les victimes, les mines antipersonnel improvisées sont régies par la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel. Aux termes du paragraphe 1 de l'article 2, l'expression « mine antipersonnel » désigne « une mine conçue pour exploser du fait de la présence, de la proximité ou du contact d'une personne et destinée à mettre hors de combat, blesser ou tuer une ou plusieurs personnes ». Dès lors qu'un engin est conçu de telle sorte que, dans le cadre de son fonctionnement normal, il exploserait en présence, à proximité ou au contact d'une personne et produirait les mêmes effets prévus par sa conception, à savoir mettre hors de combat, blesser ou tuer une ou plusieurs personnes, il répond à la définition d'une mine antipersonnel au sens de la Convention.

14. Les États parties à la Convention relative aux droits des personnes handicapées sont tenus de veiller à ce que les victimes, y compris celles touchées par un engin explosif, aient accès à des soins de santé, à des services de réadaptation, à l'emploi, à la protection sociale et à l'éducation¹³. Au total, 186 États et l'Union européenne sont désormais parties à la Convention, la Guinée équatoriale y ayant adhéré le 25 mars 2022 et le Timor-Leste le 17 janvier 2023, et les Îles Salomon l'ayant ratifiée le 22 juin 2023.

III. Présentation de rapports au titre de la Stratégie de lutte antimines des Nations Unies pour la période 2019-2023

A. Renforcement de la protection contre les risques et les effets socioéconomiques des engins explosifs

15. Alors que le nombre de victimes a chuté de plus de 83 % en Iraq entre 2018 et 2022, passant de 4 926 à 799, et qu'en République démocratique populaire lao il est tombé à un niveau historiquement bas (20 victimes) en 2022, dans de nombreux autres pays, le nombre de victimes d'engins explosifs a augmenté. Ainsi, au cours des cinq dernières années, le nombre de victimes a plus que quadruplé au Burkina Faso (109 victimes en 2019 contre 456 en 2022) et en République démocratique du Congo (31 victimes en 2018 contre 129 en 2022), et il a plus que doublé en République centrafricaine (21 victimes en 2018 contre 52 en 2022) et au Myanmar (192 victimes en 2018 contre 392 en 2022).

16. Les enfants restent particulièrement exposés aux menaces que représentent les engins explosifs. En 2022, le mécanisme de surveillance et de communication de l'information sur les violations graves commises à l'encontre des enfants dans les situations de conflit armé a recensé plus de 8 600 enfants mutilés ou tués dans 24 pays et dans la région du bassin du lac Tchad, dont plus de 25 % ont été victimes d'engins explosifs¹⁴.

17. Ces tendances soulignent la nécessité d'une éducation au danger des risques explosifs adaptée au contexte, ainsi que le besoin vital d'activités de relevé et de déminage.

Opérations de relevé et de déminage

18. En 2022, les financements octroyés par les Nations Unies ont permis le déminage et la remise en état de 163 km² de terres précédemment contaminées, les plus grandes zones déminées étant situées en Iraq, au Cambodge et en Afghanistan.

19. Le Liban a déclaré avoir entièrement déminé une première province en décembre 2021. Entre décembre 2021 et avril 2023, les Nations Unies ont procédé à un premier déminage dans le respect des normes internationales humanitaires en matière de lutte antimines en République arabe syrienne. Environ 2 millions de mètres carrés ont été déminés à Daraya, une zone rurale de la province de Damas contrôlée par le Gouvernement, ce qui a permis aux habitants d'accéder en toute sécurité à un

¹³ L'article 11 de la Convention relative aux droits des personnes handicapées dispose que les États parties prennent, conformément aux obligations qui leur incombent en vertu du droit international, toutes mesures nécessaires pour assurer la protection et la sûreté des personnes handicapées dans les situations de risque, y compris les conflits armés, les crises humanitaires et les catastrophes naturelles.

¹⁴ [A/77/895-S/2023/363](#).

nombre limité de terres agricoles dans une région par ailleurs largement dévastée par des années de conflit armé.

20. Les Nations Unies ont introduit des outils innovants et de nouvelles techniques de dépollution pour répondre aux difficultés que pose la contamination des zones urbaines par des engins explosifs. En Libye, les décombres ont été inspectés par des machines dans les zones urbaines où se déroulaient les hostilités et dans les zones de stockage de munitions, ce qui a facilité les opérations de déminage dans ces environnements densément peuplés où les méthodes traditionnelles n'auraient pas été aussi sûres ou efficaces. En Ukraine, l'utilisation de techniques d'inspection par satellite, par drone et au sol a facilité l'élimination des débris.

21. Entre mars et mai 2022, les Nations Unies ont déployé un expert en engins explosifs du Service de la lutte antimines à Lviv et Kyïv en Ukraine pour appuyer la planification de la réponse et l'ouverture des routes humanitaires, y compris entre Kyïv et Dnipro et entre Kyïv et Chernihiv. L'expertise en matière de lutte contre les mines a également contribué à l'Initiative sur le transport sécurisé de céréales et de denrées alimentaires depuis les ports ukrainiens (Initiative de la mer Noire), signée en juillet 2022 et destinée à faciliter l'exportation de denrées alimentaires et d'engrais à partir des ports ukrainiens dans le cadre plus large des efforts visant à assurer la sécurité alimentaire mondiale. Dans le cadre du groupe de la protection en Ukraine, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) préside le sous-groupe de la lutte contre les mines, qui rassemble 14 organisations et sert d'instance de partage d'informations et de coordination. En outre, dans le cadre d'un effort à l'échelle des Nations Unies pour aider les agriculteurs et les familles rurales, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et le Programme alimentaire mondial ont lancé des activités avec un partenaire technique spécialisé dans la lutte antimines dans la province de Kharkiv en mai 2023, priorité étant donnée au déminage des terres agricoles pour qu'elles puissent être de nouveau cultivées. Un relevé des zones potentiellement contaminées a été effectué, accompagné d'activités de déminage et d'un appui technique pour la remise en état des sols, le cas échéant.

22. En Afghanistan, les Nations Unies ont effectué des relevés dans les zones potentiellement contaminées des provinces d'Helmand, de Kandahar, de Konduz et d'Orozgan et partagé des informations sur la contamination avec les intervenants humanitaires auprès des communautés qui étaient inaccessibles avant août 2021 en raison de l'intensité des hostilités.

23. Face à la situation humanitaire désastreuse résultant du conflit en Éthiopie, les Nations Unies ont procédé à des évaluations rapides des risques sur les sites d'intervention humanitaire et le long des couloirs humanitaires dans les régions d'Afar, d'Amhara et du Tigré.

24. Les opérations de déminage ont également facilité la mise en œuvre de solutions durables en matière de déplacement, de reconstruction et de développement socioéconomique. À Oullou, dans l'État du Nil Bleu au Soudan, plus de 17 000 personnes sont revenues et se sont réinstallées en toute sécurité après le déminage des terres¹⁵. À Sinjar, en Iraq, les opérations de déblaiement se sont poursuivies dans les zones résidentielles afin de permettre aux personnes déplacées de retourner en toute sécurité dans leur localité d'origine.

25. En Somalie, un projet de déminage communautaire mené le long de la frontière avec l'Éthiopie a généré des possibilités d'emplois pour plus de 158 Somaliens et Somaliennes, dont 30 % avaient moins de 30 ans, conformément au programme relatif

¹⁵ Données fournies par le Service de la lutte antimines au Soudan.

aux jeunes et à la paix et à la sécurité¹⁶. Dans l'État du Kordofan méridional, au Soudan, en 2021, les Nations Unies ont procédé au déminage de plus de 50 000 m² de terres, fourni du matériel agricole à 3 000 ménages et remis en état des installations hydrauliques et des écoles, ce qui a amélioré les conditions de vie des populations du cru et contribué au développement local¹⁷.

26. Des approches innovantes ont été conçues et mises en œuvre afin de mieux appréhender et quantifier l'impact socioéconomique de la lutte contre les mines. L'Autorité cambodgienne de lutte antimines a évalué avec l'appui du PNUD la contribution socioéconomique des activités de déminage et a révélé que le prix des terres déminées avait augmenté de 316 %¹⁸. En 2022, les études d'impact menées en Iraq ont montré que 94 % des terres rendues sûres sont désormais utilisées à des fins productives pour l'agriculture, le logement, les infrastructures et les routes¹⁹.

Éducation au danger des engins explosifs

27. De nombreuses communautés touchées n'ont pas accès au matériel pédagogique et aux ressources pour expliquer la menace des engins explosifs, qui peut s'avérer mortelle, en particulier pour les enfants qui peuvent ramasser des objets susceptibles d'être des engins explosifs et jouer avec. Ce danger s'est matérialisé en juin 2023 dans la région du Bas-Chébéli, en Somalie, lorsque des munitions non éclatées ont explosé, tuant au moins 22 enfants²⁰. Il est essentiel d'enseigner comment vivre en toute sécurité dans un environnement contaminé et comment signaler en toute sécurité les engins explosifs potentiels.

28. En 2022, plus de 5,5 millions de personnes ont été sensibilisées au risque des engins explosifs dans le cadre de séances présentiels, dynamiques, dispensées ou financées par les entités des Nations Unies et adaptées aux besoins des communautés les plus vulnérables. Les activités de sensibilisation aux risques réalisées en présentiel ont touché deux fois plus de personnes qu'en 2021 – soit le nombre le plus élevé enregistré depuis le début du suivi dans le cadre de la Stratégie de lutte antimines des Nations Unies pour la période 2019-2023.

29. Le Groupe consultatif sur l'éducation aux risques des engins explosifs, créé en 2019 et codirigé par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et une organisation non gouvernementale choisie par roulement, a fourni des conseils aux opérateurs et aux autorités nationales afin d'améliorer la sensibilisation aux risques.

30. Les Nations Unies ont continué d'améliorer les méthodes d'éducation aux risques à distance. L'UNICEF et le Centre international de déminage humanitaire de Genève ont codirigé le tout premier atelier sur les solutions numériques pour la sensibilisation aux risques liés aux engins explosifs en mai 2022 et l'élaboration d'une vision numérique et d'un plan d'action quinquennal. En Afghanistan, les Nations Unies se sont associées à BBC Media Action pour mener une campagne médiatique d'éducation aux risques qui a touché 22,4 millions de personnes grâce à la diffusion d'émissions télévisées et radiophoniques et de contenus sur des comptes de médias sociaux²¹. En Somalie, les Nations Unies ont distribué 1 971 dispositifs vocaux d'éducation au risque alimentés à l'énergie solaire, dans 188 zones reculées où il était impossible de dispenser une formation de sensibilisation au risque des engins explosifs en face à face. Par la suite, 98 % des bénéficiaires ont dit mieux

¹⁶ Données fournies par le Service de la lutte antimines en Somalie.

¹⁷ Données fournies par le Service de la lutte antimines au Soudan.

¹⁸ Données fournies par le PNUD.

¹⁹ Données fournies par le Service de la lutte antimines en Iraq.

²⁰ Voir <https://news.un.org/en/story/2023/06/1137582>.

²¹ Données fournies par le Service de la lutte antimines en Afghanistan.

connaître la menace des explosifs et 86 % ont indiqué avoir changé de comportement²².

31. La sensibilisation au risque des engins explosifs s'est poursuivie de manière inclusive et ciblée. À Abyei, les Nations Unies se sont mobilisées auprès des enfants en créant des pièces de théâtre et des bandes dessinées. Ces efforts ont permis d'atteindre le niveau souhaité de rétention des informations et il est à noter qu'en juillet 2023, aucun accident impliquant des enfants ne s'est produit dans la région d'Abyei depuis 2021²³. Au Yémen, après avoir déterminé que les enfants malentendants étaient l'un des groupes les plus vulnérables susceptibles d'être exclus des messages d'éducation au risque, les Nations Unies et leurs partenaires ont systématiquement prévu de traduire en langue des signes les contenus et activités menées dans 22 provinces. Les entités des Nations Unies présentes dans le Territoire palestinien occupé ont mobilisé un « ciné-bus » pour transmettre des messages aux enfants des zones reculées, y compris ceux qui sont handicapés, grâce à des films d'animation, des illustrations et des chansons.

32. La pérennité de l'éducation au danger des engins explosifs dépend de la capacité des communautés à risque à dispenser elles-mêmes cette éducation. Au Cambodge, des cours de formation à l'éducation au risque destinés aux policiers ont permis à ces derniers de sensibiliser les communautés locales. En Iraq, les Nations Unies ont formé des chefs religieux pour qu'ils deviennent des référents qui puissent éduquer les populations au risque lors des prières du vendredi. Dans le nord-est du Nigéria, les Nations Unies ont formé une organisation non gouvernementale locale à la conduite d'un projet novateur d'éducation de pair à pair destiné aux enfants des camps de déplacés, ce qui a permis de former 100 enfants déplacés à l'éducation au risque en tant que pairs-éducateurs qui ont ensuite pu transmettre des messages d'une importance vitale à un millier d'autres enfants déplacés. Une évaluation réalisée après la formation a montré que 100 % des participants avaient une connaissance et une compréhension suffisantes des comportements sûrs, ce qui représente une nette augmentation par rapport aux 40 % enregistrés au début du projet²⁴.

33. L'intégration de l'éducation au danger des engins explosifs dans les activités de sensibilisation d'autres secteurs a permis d'amplifier les messages. Par exemple, les Nations Unies ont intégré l'éducation au risque dans les campagnes de lutte contre la polio et les services mobiles de santé et de nutrition, combinés à des initiatives de multi-messagerie de masse, ce qui a permis de sensibiliser près de 2,9 millions d'enfants et d'adultes en Afghanistan²⁵. À Abyei, les Nations Unies ont distribué des masques pour limiter les risques liés au COVID-19, tout en diffusant des messages de sensibilisation aux dangers des restes explosifs de guerre.

34. Les activités des Nations Unies en matière de sensibilisation au risque des engins explosifs se sont aussi avérées applicables aux risques émergents. En Ukraine, à la suite de l'invasion de grande envergure engagée par la Fédération de Russie en février 2022, les Nations Unies ont lancé une campagne d'éducation au risque combinant des messages de masse et des méthodes de diffusion interpersonnelles, et ont réactivé le Groupe de travail sur l'éducation au danger des engins explosifs du sous-groupe de la lutte contre les mines afin de coordonner les interventions d'urgence auxquelles participent des entités gouvernementales, des organismes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales. Lors de l'escalade des hostilités dans le Territoire palestinien occupé, les Nations Unies ont diffusé des

²² Données fournies par le Service de la lutte antimines en Somalie.

²³ Données fournies par le Service de la lutte antimines à Abyei.

²⁴ Données fournies par le Service de la lutte antimines au Nigéria.

²⁵ Données fournies par l'UNICEF.

messages d'éducation au danger en situation d'urgence afin d'aider les populations vulnérables à améliorer leur résilience.

B. Réintégration des victimes et des membres de leurs familles et accès aux services de santé et à l'éducation

35. Les Nations Unies ont continué à progresser dans la satisfaction des besoins des personnes blessées par des engins explosifs. En 2022, 14 programmes des Nations Unies (soit 4 de plus qu'en 2018) soutenaient les dispositifs d'orientation, qui renvoient les victimes²⁶ aux services fournis par l'État ou d'autres partenaires.

36. En Colombie, les Nations Unies ont aidé l'autorité nationale de lutte contre les mines à mettre à jour les dispositifs d'orientation existants, de sorte que 84 municipalités sont désormais en mesure d'aider les nouvelles victimes et celles qui étaient déjà recensées²⁷. Au Nigéria, les Nations Unies ont réalisé un inventaire des services d'aide aux victimes, ce qui a conduit à la mise en place d'un service d'orientation et permis d'améliorer l'accès aux services et aux dispositifs de soutien.

37. Dans certains cas, lorsque les services d'orientation n'étaient pas disponibles, les Nations Unies ont fourni une assistance directe et des perspectives économiques aux victimes. En 2022, l'UNICEF et ses partenaires ont étendu leurs services d'assistance aux victimes à près de 5 700 enfants dans 13 pays et territoires, soit près de six fois plus que les quelque 1 000 enfants de 11 pays et territoires qu'ils aidaient en 2021. La gamme des services s'est également élargie pour inclure des transferts d'argent, la prise en charge et la réadaptation des familles, ainsi que l'orientation vers des services de santé et la fourniture d'une aide à la subsistance. En République arabe syrienne, 181 enfants victimes ont bénéficié d'une aide pécuniaire trimestrielle et de services de gestion de cas. Au Yémen, 245 enfants victimes dans les provinces les plus touchées ont reçu des prothèses et ont été orientés vers les services appropriés²⁸.

38. Au Cambodge, les Nations Unies ont soutenu la formation professionnelle des adultes, la formation à la gestion des petites entreprises, les offres d'emploi et les subventions accordées à l'Organisation des personnes handicapées et à d'autres prestataires de services et centres de réadaptation. Au Liban, les Nations Unies ont appuyé le lancement de cours de formation axés sur l'autonomisation économique, tels que l'apiculture, la fabrication de détergents liquides et l'installation de prothèses.

39. Les Nations Unies ont continué à promouvoir et à soutenir l'élaboration de cadres juridiques et politiques pertinents. Il s'agissait notamment d'aider l'Autorité cambodgienne de la lutte antimines à réviser la norme nationale sur l'assistance aux victimes et les lignes directrices pratiques à l'intention des prestataires de services, d'assister l'Autorité somalienne de gestion des explosifs dans l'élaboration du premier plan d'action national pour l'assistance aux victimes et aux personnes handicapées et de la politique nationale d'assistance aux victimes, en mettant l'accent sur les victimes d'engins explosifs, et d'aider le Liban à adopter une politique

²⁶ Conformément à la norme 13.10 des Normes internationales de la lutte antimines, relative à l'assistance prêtée aux victimes dans le cadre de la lutte antimines, le terme « victime » comprend les personnes tuées, blessées et/ou mutilées, leurs familles et les communautés touchées par les engins explosifs. Le terme « rescapé » désigne une victime directe qui a été blessée et/ou mutilée, mais pas tuée, à la suite d'un accident avec un engin explosif. Le terme « victime » renvoie donc à des groupes de victimes plus larges, conformément aux obligations juridiques applicables aux violations flagrantes du droit international des droits de l'homme et aux violations graves du droit international humanitaire.

²⁷ Données fournies par le Service de la lutte antimines en Colombie.

²⁸ Données fournies par l'UNICEF.

nationale en matière de handicap en 2022, le Liban devenant ainsi le vingtième pays ou territoire où les Nations Unies mènent des opérations de lutte contre les mines à se doter d'une telle politique.

40. Le 3 décembre 2022, Journée internationale des personnes handicapées, Giles Duley, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, est devenu le premier Mandataire mondial pour les personnes handicapées dans les situations de conflit ou de consolidation de la paix. En cette qualité, M. Duley s'exprime sur les droits et besoins immédiats et à long terme des personnes vivant avec un handicap dans les situations de conflit et de consolidation de la paix, y compris celles qui sont touchées par des engins explosifs.

C. Renforcement des capacités de lutte antimines des institutions nationales et locales

Renforcement des capacités nationales et locales de lutte contre les mines

41. Malgré des difficultés persistantes, notamment l'absence de progrès dans les réformes du secteur de la sécurité et le manque de fiabilité des financements, les efforts déployés par les Nations Unies pour renforcer les capacités nationales et locales ont continué à porter leurs fruits.

42. Douze des 28 pays et territoires où les Nations Unies mènent des opérations de lutte contre les mines disposent d'une législation nationale en la matière, la République démocratique populaire lao ayant adopté un décret sur la lutte contre les mines en 2022 et la Somalie ayant proposé un projet de loi en attente d'adoption.

43. Vingt-et-un pays soutenus par les Nations Unies ont adopté des normes nationales de lutte contre les mines qui améliorent la qualité et la sécurité des activités de lutte contre les mines menées dans chaque pays, y compris une version préliminaire au Burkina Faso et une mise à jour des normes en Arménie.

44. Les Nations Unies ont fourni une assistance technique, une formation et du matériel à la Direction de la lutte contre les mines du Gouvernement iraquien et à l'Agence de lutte antimines du Kurdistan iraquien afin de renforcer les capacités institutionnelles et opérationnelles. En Somalie, les Nations Unies ont dispensé une formation en cours d'emploi à l'Autorité somalienne de gestion des explosifs dans des domaines techniques, tels que les processus d'accréditation, l'assurance qualité et la gestion des informations.

45. Les efforts de renforcement des capacités de lutte antimines ont également facilité la réforme du secteur de la sécurité. En Libye, les Nations Unies ont facilité l'amélioration de la coordination entre les équipes chargées des engins explosifs des différentes agences de sécurité²⁹. La formation dispensée par les Nations Unies au Ministère de l'intérieur iraquien a permis aux fonctionnaires de police de partager les compétences et les connaissances nouvellement acquises avec leurs collègues dans différents lieux d'affectation. En République centrafricaine, le renforcement des capacités en matière de neutralisation des explosifs et munitions a permis aux forces nationales de défense et de sécurité de procéder pour la première fois à des démolitions massives sous la direction des Nations Unies.

46. Un soutien a également été apporté au renforcement des capacités de formation. Au Liban, l'autorité nationale de lutte antimines a conclu un accord à long terme avec

²⁹ Centre libyen de lutte antimines, police scientifique chargée de la gestion des incidents impliquant des engins explosifs, Agence nationale de sécurité, police diplomatique, opérateurs et sapeurs de l'Autorité nationale de sécurité, défense aérienne.

les Nations Unies concernant l'école régionale de déminage humanitaire au Liban. Avec le soutien des Nations Unies, le Soudan a mis en place un centre régional de formation à la lutte contre les mines, où plusieurs cours de formation ont été organisés avant avril 2023, avec la participation d'entités nationales et régionales.

47. Les capacités nationales requièrent des approches multiples pour faire face à l'évolution des menaces liées aux engins explosifs improvisés. Au Mali, le soutien de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) a permis d'ajouter 7 équipes de neutralisation des engins explosifs improvisés aux forces de défense et de sécurité maliennes, pour un total de 41, afin de les déployer dans les zones à haut risque et de protéger la population civile³⁰. En République démocratique du Congo, la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) a soutenu l'adoption de normes nationales relatives aux engins explosifs improvisés. De même, les Nations Unies ont facilité l'élaboration d'une stratégie nationale globale de lutte contre les engins explosifs improvisés au Burkina Faso.

48. En Iraq, les Nations Unies ont mis au point un modèle de partenariat novateur dans le cadre duquel des organisations non gouvernementales internationales s'associent à des organisations non gouvernementales nationales et assurent un encadrement et un transfert de compétences dans les domaines du marquage, du déminage, de la sensibilisation au danger des munitions explosives et de la formation à l'encadrement et à la gestion. À la fin de l'année 2022, deux organisations non gouvernementales nationales étaient pleinement accréditées pour mener des activités opérationnelles. En Arménie, les Nations Unies, par l'intermédiaire du PNUD, ont accordé une attention particulière aux partenariats avec les organisations non gouvernementales locales, en particulier les organisations de femmes et les organisations de personnes handicapées, en encourageant leur collaboration avec les autorités nationales et en facilitant la mise en place d'une instance nationale de coordination de la lutte antimines.

Amélioration de la gestion des armes et des munitions

49. Les armes et les munitions non sécurisées peuvent facilement être détournées vers des marchés illicites et contribuer aux conflits armés, à la criminalité organisée et au terrorisme. Les munitions détournées sont de plus en plus souvent utilisées pour fabriquer des engins explosifs improvisés, tandis qu'une mauvaise gestion des armes et des munitions peut conduire à des explosions imprévues.

50. Les efforts visant à renforcer la gestion des armes et des munitions dans le cadre des opérations de paix se sont poursuivis. En République démocratique du Congo, la MONUSCO a dispensé une formation à la Police nationale congolaise afin qu'elle puisse gérer et sécuriser efficacement les stocks d'armes et de munitions. En République centrafricaine, la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) a formé les forces de défense et de sécurité nationales à la gestion des armes et des munitions et a fourni des conseils, une assistance technique et un soutien logistique, notamment en visitant les installations de stockage et en donnant des conseils sur la révision de la stratégie nationale et du plan d'action afférent.

51. Pour promouvoir la gestion en toute sécurité des armes, du matériel lié aux armes et des munitions déployées dans les opérations de paix, l'ONU a mis au point une formation spécialisée visant à améliorer les capacités du personnel des Nations Unies et des pays fournisseurs de contingents ou de forces de police d'appliquer efficacement les Directives techniques internationales sur les munitions et le Recueil

³⁰ Données fournies par le Service de la lutte antimines au Mali.

de modules sur le contrôle des armes légères ainsi que de mettre en œuvre la politique de 2019 sur la gestion des armes et des munitions et le Manuel de l'ONU sur la gestion des munitions de 2020.

52. L'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement a continué à fournir des services de conseil et de renforcement des capacités pour l'utilisation et l'application par les États, les Nations Unies, les organisations régionales et d'autres parties prenantes de la Méthodologie de référence pour les évaluations de base nationales de la gestion des armes et des munitions³¹. Le Togo (2021), le Guatemala (2022), El Salvador (2022), le Bénin (2022), la République centrafricaine (2022 et 2023) et la Côte d'Ivoire (2023) ont utilisé cet outil et mené des évaluations dirigées et réalisées au niveau national, débouchant sur des feuilles de route nationales visant à renforcer les capacités institutionnelles et opérationnelles, les politiques, les pratiques et les procédures.

53. L'introduction de critères de référence relatifs à la gestion des armes et des munitions s'est poursuivie, de même que l'évaluation des progrès réalisés dans le cadre de divers régimes de sanctions des Nations Unies, y compris des embargos sur les armes, notamment en République centrafricaine, en Haïti, en Somalie, au Soudan et au Soudan du Sud. Dans ces contextes, les Nations Unies ont aidé les autorités nationales à renforcer leurs capacités en matière de gestion des armes et des munitions afin de respecter les dispositions en vigueur.

54. Les Nations Unies ont continué de promouvoir la gestion efficace des armes et des munitions dans le cadre des processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration. Ces efforts ont abouti à la publication, en 2022, d'une instruction permanente qui donne des orientations sur l'élaboration d'activités propres à chaque mission en matière de collecte, de manipulation, de stockage, de transport et d'élimination des armes et des munitions dans le contexte du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration³².

55. Avec le programme *SaferGuard*, les Nations Unies ont continué de promouvoir l'application des Directives techniques internationales sur les munitions afin de renforcer la sûreté et la sécurité des stocks de munitions. L'Équipe consultative pour les questions de gestion des munitions, établie en 2019 à l'initiative conjointe du Bureau des affaires de désarmement et du Centre international de déminage humanitaire de Genève, a continué de fournir aux États des conseils et une assistance techniques pertinents pour l'évaluation et le renforcement des capacités de gestion sûre et sécurisée des stocks de munitions. L'ONU a en outre continué de dresser une liste de réserve variée d'experts en gestion des munitions possédant des connaissances et des compétences qui répondent aux Directives, renforçant ainsi la capacité de réponse aux demandes d'assistance des États.

Renforcer la sûreté et la sécurité du personnel de maintien de la paix

56. En 2022, les incidents liés à des engins explosifs impliquant des soldats de la paix ont fait 16 morts et 72 blessés, ce qui représente une légère augmentation du nombre de morts et une légère baisse du nombre de blessés par rapport à 2021³³. Il est prouvé que les Casques bleus ont plus de chances de survivre aux attaques lorsqu'ils sont correctement formés et équipés. Les efforts déployés par les Nations Unies pour améliorer l'état de préparation des pays qui fournissent des contingents

³¹ Voir <https://unidir.org/publication/reference-methodology-national-weapons-and-ammunition-management-baseline-assessments>.

³² Voir <https://unddr-wam.org/page/wam-in-ddr-standard-operating-procedures>.

³³ Données fournies par l'équipe consultative sur l'atténuation des dangers liés aux engins explosifs improvisés du Service de la lutte antimines.

ou du personnel de police déployés dans des environnements très menaçants se sont concentrés sur la formation préalable au déploiement et en cours de mission, ainsi que sur l'appui à la validation de la formation dispensée par les centres de formation nationaux et régionaux.

57. Les Nations Unies ont fourni des conseils et un appui technique à l'Union africaine pour l'élaboration de sa stratégie de lutte contre les mines et les engins explosifs improvisés. Celle-ci doit permettre de faciliter la coopération et la coordination entre l'Union africaine, ses États membres, les communautés économiques régionales et les mécanismes régionaux, les Nations Unies et d'autres partenaires dans l'élaboration et la mise en œuvre d'initiatives de lutte contre les engins explosifs improvisés afin de répondre à la menace croissante que représentent ces engins pour les États membres de l'Union africaine et ses opérations de paix.

58. En Somalie, pour atténuer les risques posés par les engins explosifs improvisés, les Nations Unies ont apporté un appui aux pays contributeurs de troupes déployées dans le cadre de la Mission de transition de l'Union africaine en Somalie, en fournissant une instruction et un entraînement préalables au déploiement, des équipements spécialisés, des avis d'experts et des services de mentorat.

D. Utiliser la lutte antimines pour faire avancer les priorités en matière d'aide humanitaire, de paix et de sécurité et de développement

59. En tant que principale instance de coordination de la lutte contre les mines, le Groupe interinstitutions de coordination de la lutte antimines a continué de dialoguer avec des entités de l'ensemble du système des Nations Unies sur des questions d'importance stratégique et à définir des approches cohérentes et des positions communes. Les réponses à la guerre en Ukraine ont été examinées, de même que la coordination de la lutte contre les mines en Afghanistan, en Colombie, en Éthiopie, au Mali, au Myanmar et au Soudan. Le Groupe interinstitutions de coordination de la lutte antimines a continué de plaider en faveur de l'universalisation et de la mise en œuvre intégrale des instruments pertinents et du respect total du droit international applicable par tous les acteurs.

60. Le Groupe interinstitutions de coordination de la lutte antimines a organisé le 4 avril les activités de commémoration annuelle de la Journée internationale pour la sensibilisation au problème des mines et l'assistance à la lutte antimines, avec la participation de partenaires de l'ensemble du secteur. En 2022, la manifestation a mis en lumière les réalisations des acteurs de la lutte antimines et rendu hommage à International Campaign to Ban Landmines à l'occasion du trentième anniversaire de sa création. En 2023, la manifestation a mis en lumière les travaux des autorités nationales et les partenaires pour réduire la contamination au Cambodge, en République démocratique populaire lao et au Viêt Nam au cours des dernières décennies et a appelé l'attention sur la contamination par des engins explosifs au Myanmar, en Ukraine et au Yémen.

61. Avec le soutien du Gouvernement suisse, les Nations Unies ont organisé la Réunion internationale annuelle des directeurs des programmes nationaux de lutte antimines et des conseillers de l'ONU en juin 2022 et juin 2023 à Genève. Ce forum, qui attire quelque 500 participants, est l'occasion d'échanges de fond entre les partenaires nationaux, régionaux, internationaux et les entités des Nations Unies spécialistes de la lutte antimines au sujet des difficultés rencontrées et des meilleures pratiques.

Coordination des activités humanitaires des Nations Unies

62. Les acteurs compétents en matière de lutte antimines du Groupe mondial de la protection ont continué à servir de mécanisme de coordination du soutien à la lutte antimines aux niveaux national et mondial pour les acteurs humanitaires des Nations Unies et les partenaires de la société civile opérant dans des environnements à haut risque. En décembre 2021, le Service de la lutte antimines et le Conseil danois pour les réfugiés, en leur qualité de coordonnateurs mondiaux, ont lancé la première stratégie de domaine de responsabilité de la lutte antimines³⁴.

63. En 2022, 135 partenaires, dont 97 organisations nationales, ont coordonné leurs activités dans le domaine de responsabilité de la lutte antimines, touchant plus de 10 millions de personnes dans 18 situations d'urgence humanitaire³⁵. Les coordonnateurs mondiaux ont également contribué à l'élaboration d'orientations politiques sur les approches intégrées dans les situations humanitaires et d'un cadre opérationnel commun avec le Groupe sectoriel mondial pour la santé. En juillet 2023, le domaine de responsabilité de la lutte antimines était actif dans 16 situations d'urgence, intégrant l'action contre les mines dans 16 plans d'intervention humanitaire et coordonnant les activités entre 188 partenaires, dont 105 partenaires nationaux. Jusqu'à présent, en 2023, 3,5 millions de personnes ont été touchées, sur un objectif de 25 millions pour l'année. La réalisation de cet objectif dépend du financement intégral des activités.

Intégration dans les priorités en matière de paix et de sécurité

64. Les Nations Unies ont continué de présenter la lutte antimines comme une mesure de confiance dans les processus de paix et les processus politiques. En Colombie, l'ONU fait partie, avec le Gouvernement et les anciennes Forces armées révolutionnaires de Colombie-Armée populaire (FARC-EP), du Mécanisme de vérification et de surveillance chargé de recueillir des informations sur les zones contaminées par des engins explosifs. En 2022, d'anciens combattants des FARC-EP ont fourni au Gouvernement des informations sur 191 zones de contamination potentielle afin de contribuer au plan national de déminage³⁶. En outre, en juin 2022, Humanicemos DH, une organisation de déminage composée d'anciens combattants des FARC-EP, a commencé à fonctionner de manière autonome après avoir été appuyée pendant quatre ans par les Nations Unies. Depuis 2022, les Nations Unies apportent également leur appui technique à la Juridiction spéciale pour la paix – un tribunal créé en application de l'Accord de paix de 2016 entre le Gouvernement et les FARC-EP – afin de concevoir des moyens permettant aux personnes relevant de la juridiction du tribunal de contribuer à la lutte antimines dans le cadre de l'exécution des peines réparatrices individuelles.

65. Au Soudan, avant le déclenchement des hostilités en avril 2023, les Nations Unies ont soutenu la formation au déminage humanitaire de 21 anciens combattants de la faction du Mouvement populaire de libération du Soudan-Nord-faction Malek Agar dans le cadre des mesures de confiance visant à appuyer l'Accord de Djouba pour la paix au Soudan. Les personnes formées ont rejoint une organisation non gouvernementale de lutte antimines pour déminer les zones et les routes contaminées et éliminer les engins explosifs³⁷. En Libye, la composante Lutte antimines de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye a contribué à la mise en œuvre de

³⁴ Voir www.globalprotectioncluster.org/sites/default/files/2022-09/MA_AoR_Strategy_%28English%29.pdf.

³⁵ Données fournies par les coordonnateurs mondiaux du domaine de responsabilité de la lutte antimines.

³⁶ Données fournies par le Service de la lutte antimines en Colombie.

³⁷ Données fournies par le Service de la lutte antimines au Soudan.

l'accord de cessez-le-feu, notamment grâce à l'expertise technique fournie au Sous-comité de lutte contre les mines de la Commission militaire conjointe 5+5.

66. Le Service de la lutte antimines, composante de la mission dans huit opérations de maintien de la paix³⁸, contribue ainsi directement aux priorités de l'initiative Action pour le maintien de la paix et de l'Action pour le maintien de la paix Plus en protégeant les civils, en améliorant la sûreté et la sécurité des soldats de la paix, en renforçant les performances de ces derniers par la gestion des armes et des munitions, en fournissant une assistance technique aux autorités nationales pour favoriser le maintien de la paix et en promouvant les processus politiques. Les indicateurs de la lutte contre les mines figurent dans les cadres de résultats du Système complet de planification et d'évaluation de la performance, un outil propre aux missions qui permet aux opérations de paix d'évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre des mandats du Conseil de sécurité et d'en rendre compte.

67. Un groupe de travail, dirigé par le Département des opérations de paix et le Département de l'appui opérationnel et comprenant les trois opérations de maintien de la paix les plus touchées par les menaces liées aux engins explosifs³⁹, a continué de coordonner l'application des recommandations issues de l'examen stratégique indépendant des réponses des Nations Unies face aux menaces liées aux engins explosifs, réalisé à la demande du Conseil de sécurité⁴⁰. La mise en œuvre de ces recommandations devra être réévaluée à l'avenir compte tenu de la décision prise par le Conseil de sécurité le 30 juin 2023 de mettre fin au mandat de la MINUSMA et d'entamer le retrait de la mission du Mali, qui doit s'achever le 31 décembre 2023⁴¹.

68. Compte tenu des effets de la contamination par les engins explosifs en Afghanistan, le Conseil de sécurité, dans sa résolution 2626 (2022), a chargé la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan de coordonner les mesures d'atténuation de la menace que représentent les engins explosifs. Dans sa résolution 2682 (2023), le Conseil de sécurité a chargé la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq de conseiller, d'appuyer et d'aider le Gouvernement iraquien sur les questions liées au déminage, aux engins explosifs improvisés et aux restes explosifs de guerre.

Accélérer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030

69. La lutte contre les mines joue le rôle d'accélérateur de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. L'Azerbaïdjan, le Cambodge et la République démocratique populaire lao ont chacun adopté un dix-huitième objectif national de développement durable, relatif à la lutte contre les mines. En 2022, 19 pays et territoires où les Nations Unies mènent des opérations de lutte contre les mines ont indiqué que la lutte antimines était intégrée dans leurs cadres de développement nationaux soutenus par l'ONU, alors qu'ils n'étaient que 15 en 2021.

70. En 2021, le PNUD et le Centre international de déminage humanitaire de Genève ont lancé un projet intitulé « Beyond Square Meters » (« Au-delà des mètres carrés ») afin d'examiner comment la lutte contre les mines contribue au développement durable au-delà des mètres carrés déminés et des explosifs éliminés. Des études de cas ont été menées en Bosnie-Herzégovine, en Iraq, en Somalie et au

³⁸ Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre, Force intérimaire des Nations Unies au Liban, MONUSCO, Mission des Nations Unies au Soudan du Sud, MINUSCA, MINUSMA, Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental et Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei.

³⁹ MINUSCA, MINUSMA et MONUSCO.

⁴⁰ S/2021/1042.

⁴¹ Résolution 2690 (2023) du Conseil de sécurité.

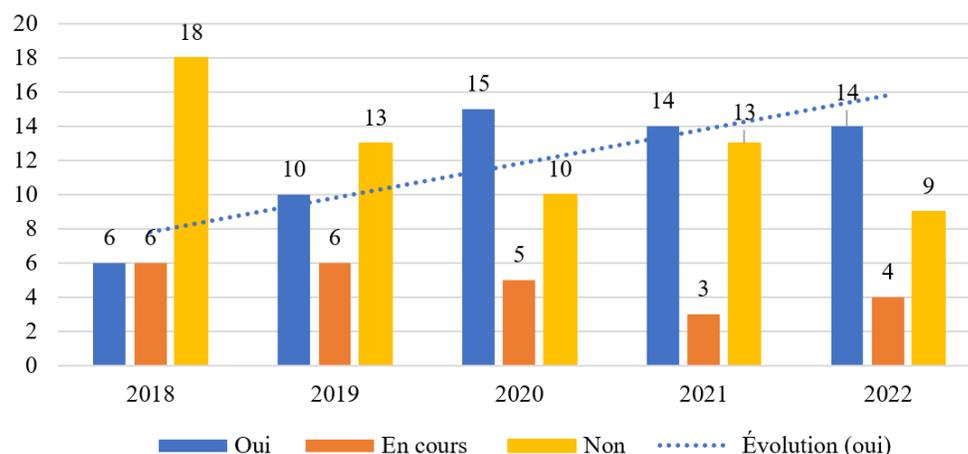
Soudan du Sud. La Bosnie-Herzégovine a communiqué des éléments démontrant que la lutte antimines contribuait directement à la réalisation de 15 des objectifs de développement durable⁴².

E. Tenir compte des besoins particuliers des femmes, des filles, des hommes et des garçons de divers groupes, tout en facilitant leur autonomisation et leur inclusion

71. Des progrès ont continué à être réalisés dans l'élaboration de stratégies en matière d'égalité des genres dans les pays et territoires où les Nations Unies mènent des opérations de lutte contre les mines. Alors que 6 pays et territoires disposaient d'une stratégie de genre pour la lutte antimines en 2018, ce nombre est passé à 14 en 2022 (voir figure II).

Figure II

Nombre de pays et territoires dans lesquels les Nations Unies mènent des opérations de lutte contre les mines qui sont dotés d'une stratégie de genre pour la lutte antimines, 2018-2022



Source : Données du mécanisme de suivi et d'évaluation de la Stratégie de lutte antimines des Nations Unies pour la période 2019-2023.

72. Les Nations Unies ont veillé à ce que les équipes chargées de l'éducation au danger des engins explosifs soient composées à la fois d'hommes et de femmes, ce qui a permis d'augmenter considérablement le nombre de femmes sensibilisées à ce risque. En Afghanistan, dans le cadre d'un projet qui s'est achevé en août 2022, le Service de la lutte contre les mines a pu augmenter le nombre de femmes jouant le rôle de relais communautaires afin de maximiser les interactions avec les femmes et les jeunes filles lors de l'évaluation des besoins des populations locales. En Azerbaïdjan, un projet est actuellement en cours pour former et déployer les deux premières équipes de déminage exclusivement féminines. Leur formation doit s'achever en août 2023.

73. Les Nations Unies veillent activement à ce que les femmes aient accès aux opportunités de formation et de renforcement des capacités. Des femmes ont participé aux activités de formation à la neutralisation des explosifs et munitions de niveau 2 au Burkina Faso (mars 2023), en République centrafricaine (mai 2023) et en

⁴² Données fournies par le PNUD.

Colombie (janvier 2022), et de niveau 3 en République centrafricaine (mai 2022) et, pour la première fois, en Afghanistan (octobre 2022) et en Iraq (juin 2022), et elles les ont achevées avec succès. Au Soudan, avant avril 2023, la formation dispensée par les Nations Unies a permis à 28 femmes d'acquérir les compétences nécessaires pour rejoindre des organisations de lutte antimines en tant que démineuses. Il s'agit là d'un événement marquant, puisqu'une seule femme travaillait auparavant comme démineuse dans le pays⁴³. En Somalie, dans un domaine d'emploi où les femmes sont généralement absentes, 22 % des stagiaires d'un projet de poste de contrôle de police mobile de la circulation étaient des femmes⁴⁴.

74. La parité des genres dans les programmes de lutte contre les mines des Nations Unies s'est améliorée en 2022. Le pourcentage de femmes est passé de 30 % en 2021 à 36 % en 2022, soit le pourcentage le plus élevé depuis le lancement de la Stratégie de lutte antimines des Nations Unies pour la période 2019-2023⁴⁵. Dans le même temps, un manque général de parité persiste dans les postes techniques de la lutte antimines. En 2022, les femmes représentaient 14 % du personnel chargé des activités de repérage et de déminage et moins de 10 % des conseillers techniques en matière de lutte contre les mines.

IV. Observations et recommandations

75. Malgré les nombreux progrès recensés dans le présent rapport, les civils sont encore et toujours touchés de manière disproportionnée par les engins explosifs, qui continuent de faire des morts et des blessés et d'occasionner des dommages aux biens de caractère civil. Cela n'est pas acceptable.

76. L'utilisation d'armes à sous-munitions et de mines antipersonnel dans les hostilités continue de susciter des inquiétudes quant à l'aggravation de la contamination et reste un point d'achoppement pour le plein respect du droit international par les parties à ces hostilités. Je rappelle donc que l'utilisation d'armes qui, par nature, frappent sans discrimination, est interdite par le droit international humanitaire et que les parties aux hostilités doivent être conscientes des obligations que leur impose le cadre juridique applicable.

77. Je suis également très préoccupé par la menace des engins explosifs improvisés, en pleine croissance et en mutation, et par leurs effets sur les civils, les acteurs humanitaires et les missions et le personnel des Nations Unies. Les engins explosifs improvisés télécommandés, transportés par des véhicules ou des personnes et déclenchés par les victimes tuent et mutilent, empêchent les déplacements, entravent l'activité économique et génèrent un climat de peur. Lorsque ces engins mettent en danger le personnel des missions des Nations Unies, l'exécution de leur mandat est également menacée. J'appelle les États Membres à soutenir les opérations de paix déployées dans des environnements à haut risque, notamment en fournissant des équipements, une formation bilatérale conforme aux normes des Nations Unies et en renforçant l'expertise au sein des Nations Unies. Je me réjouis que le Conseil de sécurité continue de considérer la sûreté et la sécurité des soldats de la paix comme fondamentales – elles sont au cœur de mes initiatives Action pour le maintien de la paix et Action pour le maintien de la paix Plus. Je me félicite également de l'examen stratégique indépendant des réponses des Nations Unies face au danger des engins explosifs (S/2021/1042) et j'invite instamment tous les acteurs concernés à veiller à

⁴³ Données fournies par le Service de la lutte antimines au Soudan.

⁴⁴ Données fournies par le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets.

⁴⁵ Le taux de parité des genres est calculé en pourcentage du personnel féminin par rapport au personnel masculin.

la pleine mise en œuvre des recommandations qui y figurent. Je note également la nécessité d'un examen plus approfondi des implications que le retrait de la MINUSMA du Mali pourrait avoir sur la menace des engins explosifs improvisés dans le pays, au Sahel et au-delà.

78. Afin de réduire la capacité des groupes armés non étatiques et des entités criminelles organisées à déployer des engins explosifs improvisés, j'encourage tous les acteurs concernés à accorder davantage d'attention à la lutte contre le transfert transnational des matériaux utilisés pour fabriquer ces engins et à l'échange d'expertise en matière de fabrication de bombes entre les auteurs d'attentats, notamment en soutenant les efforts régionaux de contrôle des frontières et d'échange de renseignements. Par ailleurs, on manque de données, à la fois sur les contaminations – les engins explosifs improvisés étant rarement cartographiés par l'utilisateur – et sur le nombre de victimes. J'appelle à renforcer la documentation des utilisations et l'enregistrement des victimes.

79. La lutte contre les mines s'inscrit dans un cadre juridique international complet. Néanmoins, des lacunes importantes subsistent en ce qui concerne l'universalisation et le respect des normes et traités pertinents et l'établissement de rapports à leur sujet. Par exemple, plus de 30 États, dont les principaux producteurs, détenteurs de stocks et utilisateurs, n'ont pas encore exprimé leur consentement à être liés par la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel. En outre, plus de 70 États restent en dehors du cadre de la Convention sur les armes à sous-munitions. Je renouvelle donc mon appel à tous les États pour qu'ils adhèrent sans délai à tous les traités pertinents, qu'ils respectent pleinement leurs obligations et qu'ils s'engagent à nouveau dans des efforts de communication et de sensibilisation. Il est temps de remettre l'accent sur l'interdiction effective de la production, de l'utilisation et du transfert de ces armes et munitions insidieuses.

80. Étant donné que les dommages causés aux civils par l'utilisation d'armes explosives dans les zones peuplées sont bien documentés et largement répandus, je salue encore une fois l'adoption par 83 États Membres de la Déclaration politique sur le renforcement de la protection des civils contre les conséquences humanitaires découlant de l'utilisation d'armes explosives dans les zones peuplées. Dans ma note d'information relative au Nouvel Agenda pour la paix, j'appelle à la mise en œuvre de la Déclaration politique, ce qui suppose de mieux protéger les civils dans les lieux les plus peuplés des zones de conflit et de s'abstenir de livrer des combats dans les zones urbaines, et de mettre en place des mécanismes permettant d'atténuer les dommages causés aux civils, d'enquêter sur ces dommages et d'amener leurs auteurs à répondre de leurs actes.

81. Ma note d'information relative au Nouvel Agenda pour la paix, publiée le 20 juillet 2023, propose des pistes de réponse à la nature changeante des conflits, aux inégalités croissantes et à la myriade de menaces mondiales interdépendantes. Étant donné que la lutte contre les mines est un préalable à l'action et s'adapte aux besoins – comme illustré dans le présent rapport – dans l'ensemble des domaines de la paix et de la sécurité, de l'action humanitaire et du développement, j'encourage tous les acteurs concernés à s'inspirer des meilleures pratiques et des innovations de ce secteur afin de continuer à contribuer de manière positive et durable à ce que l'humanité jouisse d'une plus grande sécurité et d'une plus grande prospérité, et à réduire le coût humain des armes.

82. Je suis préoccupé par l'incidence négative des événements météorologiques extrêmes et des changements climatiques sur les efforts visant à atténuer les menaces liées aux engins explosifs. J'insiste sur la nécessité de concevoir des réponses efficaces et efficientes fondées sur des études et adaptées aux besoins des communautés rendues encore plus vulnérables par la crise climatique.

83. Je me réjouis de la possibilité d'atteindre un nombre croissant de personnes grâce à la sensibilisation en personne au risque des engins explosifs, à la diffusion de messages de masse et à l'utilisation de méthodes innovantes et de campagnes personnalisées. Je note également les efforts de communication du Groupe consultatif sur l'éducation aux risques des engins explosifs. J'encourage les États Membres à poursuivre leurs efforts en matière de sensibilisation au danger des engins explosifs afin d'améliorer la couverture, la qualité et l'équité des activités qu'ils mènent en ce sens.

84. Je me félicite de la nomination de Giles Duley en tant que premier Mandataire mondial des Nations Unies pour les personnes handicapées dans les situations de conflit ou de consolidation de la paix. Je le remercie de veiller à faire entendre la voix des personnes handicapées, y compris par des engins explosifs, dans les initiatives de résolution des conflits et de consolidation de la paix. Les progrès réalisés dans la mise en place de dispositifs d'orientation, quoique considérables, ne sont pas suffisants. J'invite instamment les États Membres à fournir des soins appropriés aux victimes et à assurer leur réinsertion complète et digne dans la société, notamment en consacrant des ressources et en renforçant les capacités à ces fins. Je suis reconnaissant au Groupe consultatif sur l'éducation aux risques des engins explosifs pour le travail accompli et j'encourage la création d'alliances d'organisations similaires afin de mieux faire connaître les interventions d'assistance aux victimes et de veiller à ce que les droits humains et les besoins des victimes d'engins explosifs soient pris en compte plus systématiquement.

85. Je salue les mesures visant à prendre en compte la diversité des genres et des âges, ainsi que les groupes et communautés vulnérables et marginalisés, lors de la planification et de la programmation et dans l'évaluation de l'impact de la contamination, et j'appelle à poursuivre ces efforts. Bien que des progrès aient été accomplis, l'inclusion des femmes, en particulier dans les domaines techniques de la lutte contre les mines, doit être renforcée. Il faut également donner aux enfants et aux jeunes davantage d'occasions de participer en toute sécurité et de manière significative à la conception et à la mise en œuvre des programmes de lutte contre les mines qui leur sont destinés.

86. La lutte contre les mines reste une mesure de confiance et un outil de réparation précieux dans les processus de paix. Je réitère l'importance d'intégrer explicitement la lutte contre les mines dans les accords de cessation des hostilités, de cessez-le-feu et de paix, notamment en ce qui concerne la cartographie et le partage des informations, afin que les engins explosifs puissent être rapidement identifiés, marqués et enlevés.

87. J'appelle également à la pleine mise en œuvre de la résolution 2365 (2017) du Conseil de sécurité sur la lutte contre les mines. La lutte antimines doit être prise en compte et dotée de ressources appropriées dès les premières étapes de la conception du mandat de la mission, au fur et à mesure de l'évolution de la mission et lors de la planification de la transition. L'accent mis par les opérations de paix des Nations Unies sur les efforts de renforcement des capacités nationales de lutte contre les mines est absolument essentiel, notamment lors de la planification de la transition, afin que les capacités nationales, soutenues par les équipes de pays des Nations Unies, puissent continuer de traiter la contamination résiduelle.

88. J'encourage l'intégration régulière et systématique de la gestion des armes et des munitions dans les travaux de l'ONU en matière de paix et de sécurité, y compris lorsque l'Organisation met en place des opérations de paix. Je salue la participation active des États Membres aux délibérations multilatérales sur les munitions conventionnelles. Reconnaissant la nécessité de traiter globalement les risques liés à une mauvaise gestion des munitions conventionnelles, je me félicite de l'adoption,

par le groupe de travail à composition non limitée créé en application de la résolution 76/233 de l'Assemblée générale, d'un ensemble d'engagements politiques constituant un nouveau cadre mondial destiné à combler les lacunes existantes en matière de gestion des munitions tout au long de leur cycle de vie (A/78/111).

89. J'encourage également le renforcement de la collaboration intersectorielle et j'appelle à l'intégration des initiatives de lutte contre les mines des Nations Unies dans les plans et les propositions de financement des entités des Nations Unies qui promeuvent les droits des personnes handicapées dans les situations de conflit et de consolidation de la paix, les programmes sur les enfants et les conflits armés, les femmes et la paix et la sécurité, et les jeunes et la paix et la sécurité, ainsi que les initiatives de relèvement rapide. Je note également que la lutte contre les mines fait partie intégrante du travail des Nations Unies en contribuant à renforcer le rôle de premier plan des gouvernements dans la recherche de solutions aux déplacements internes, dans la réponse aux crises et dans la réduction des risques de déplacements futurs.

90. Je me félicite que plusieurs États Membres aient fait de la lutte contre les mines une priorité nationale essentielle et qu'elle soit de plus en plus souvent prise en compte dans les cadres de développement nationaux. J'encourage les autorités nationales à poursuivre leurs efforts pour tirer parti de la lutte contre les mines afin de soutenir et d'accélérer la réalisation du Programme 2030, et j'encourage tous les acteurs concernés à donner la priorité à la recherche et à l'investissement supplémentaire de ressources afin de renforcer la contribution de la lutte antimines au Programme 2030 et d'atteindre l'objectif de ne laisser personne de côté. Cette approche recentrée permettrait non seulement d'aider les populations locales à reconstruire leur vie, leurs moyens de subsistance et leurs infrastructures après un conflit armé, mais aussi de rétablir la confiance et le contrat social.

91. Le Groupe interinstitutions de coordination de la lutte antimines continue de guider les réponses des Nations Unies face à des environnements de plus en plus difficiles en matière de menaces liées aux engins explosifs. Comme le montre le présent rapport, le Groupe a obtenu des résultats tangibles et mesurables conformément à la Stratégie de lutte antimines des Nations Unies pour la période 2019-2023. Alors qu'il s'apprête à finaliser sa prochaine stratégie, le Groupe restera déterminé à promouvoir la lutte antimines comme un catalyseur pour l'action dans différents secteurs, à intégrer les meilleures pratiques dans son approche de suivi et d'évaluation, à maintenir son orientation résolument axée sur les personnes et à s'appuyer sur un éventail impressionnant de réalisations et d'innovations.

92. Je saisis cette occasion pour rendre hommage à toutes celles et ceux qui ont perdu la vie dans l'exercice de leurs fonctions et pour remercier toutes les personnes dévouées qui travaillent dans le domaine de la lutte contre les mines des efforts qu'elles déploient inlassablement afin de donner corps à la vision des Nations Unies d'un monde débarrassé de la menace des engins explosifs. Les réalisations décrites dans le présent rapport n'auraient pas été possibles sans elles. Je conclurai en rappelant que nous avons toutes et tous un rôle à jouer maintenant et renforcer la dynamique de la lutte antimines et garantir que les personnes vivant sous la menace d'engins explosifs – qui comptent parmi les personnes les plus vulnérables au monde – ne soient pas laissées pour compte.